



Conseil communal  
de Noville

EXTRAIT

du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Séance du 09 décembre 2016

Présidence : Mme Antoinette DAPPLES DÜNNER

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE**

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° **05-2016, du 14 novembre 2016**, relatif à la fixation de plafonds d'endettement et de cautionnements (législature 2016-2021) ;
- ayant entendu le rapport de la Commission des Finances et de Gestion,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

**DÉCIDE**

Sous réserve de dispositions légales nouvelles :

- de fixer le plafond d'endettement pour emprunts à Fr. 12'500'000.00
- de fixer le plafond de cautionnements et autres formes de garanties à Fr. 7'500'000.00
- de prendre acte que ces plafonds sont fixés pour la législature

Ainsi délibéré et admis, à main levée et à l'unanimité, en séance du 09 décembre 2016.

\*\*\*\*\*

Noville, le 09 décembre 2016

Extrait conforme :

l'attestent :

La Présidente

A. Dapples Dünner



La Secrétaire :

E. Bernard